

#

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



SÉANCE DU 26 FEVRIER 2018

L'An Deux Mille Dix-huit, le vingt-six février à vingt heures, le Conseil Municipal étant assemblé au lieu habituel de ses séances, légalement convoqué le vingt février sous la présidence de Monsieur Joël Mercier, Maire.

ETAIENT PRESENTS (27) : MERCIER Joël, DOAT Isabelle, HECHT Gérard, MEREL Chantal, BOILEAU Jean-Pierre, TRAMEÇON Annick, MAURY Alain, REZEAU Françoise, RATIER Philippe, BRANDET Claire, CODET Bernard, RAIMBAUD Laure, ROUMANEIX Nadine, CASSES Jean-Eudes, DANIAU Véronique, LE VANNIER René, MICHENAUD Catherine, GINO Corine, DUBOIS Marie-Annick, VOLANT Jean-Jacques, LEFEUVRE Nathalie, FERRAND Michel, CHAPALAIN Jean-Pierre, MAUREL Mauricette, MAINGUENEAU Gérard, EPAUD Sylvie, METAIREAU Sophie.

ETAIENT ABSENTS (6) : BILLON Annick, DEVOIR Robert, HENNO Linda, VRIGNON Francine, PITALIER Anthony, AKRICHE Laurent.

POUVOIRS (6)

Mme BILLON Annick, absente donne pouvoir à M. HECHT Gérard,
M. DEVOIR Robert, absent donne pouvoir à Mme ROUMANEIX Nadine,
Mme HENNO Linda, absente donne pouvoir à Mme MICHENAUD Catherine,
Mme VRIGNON Francine, absente donne pouvoir à Mme MAUREL Mauricette,
M. PITALIER Anthony, absent donne pouvoir à M. CODET Bernard,
M. AKRICHE Laurent, absent donne pouvoir à Mme METAIREAU Sophie.

Membres en exercice : 33
Membres présents : 27
Membres votants : 33

Il a été procédé, conformément à l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Jean-Eudes Casses ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur Frédéric Bellot a été désigné comme secrétaire suppléant à l'unanimité.

**5 – EXTENSION DU CAMPING LE PARADIS 300, RUE DE LA SOURCE A TALMONT ST HILAIRE
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

EXTENSION DU CAMPING LE PARADIS, 300 RUE DE LA SOURCE A TALMONT SAINT HILAIRE
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur le Maire indique que par courrier reçu en mairie le 04 décembre 2017, le Maire de la Commune de Talmont-Saint-Hilaire a saisi la commune du Château d'Olonne concernant la demande d'extension du Camping « le Paradis », sis 300 rue de la Source à Talmont-Saint-Hilaire.

Le projet prévoit la création de 79 emplacements pour résidences mobiles de loisirs sur une parcelle actuellement non aménagée et la suppression de 4 emplacements existants. Le camping comporte actuellement 156 emplacements et peut accueillir 600 personnes. A terme, sa capacité devrait passer à 235 emplacements et permettre l'accueil de 840 personnes.

Conformément, aux dispositions de l'article R122-2 du Code de l'environnement, l'extension ayant pour conséquence de porter le nombre d'emplacements à plus de 200, le projet est soumis à étude d'impact.

Dans le cadre de cette étude d'impact, l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation du projet doit, conformément aux dispositions de l'article R122-7 du Code de l'environnement, transmettre pour avis, notamment aux communes limitrophes, le dossier comprenant l'étude d'impact et le dossier de demande d'autorisation.

Le dossier tel que présenté ne présente pas d'impact environnemental pour la commune du Château d'Olonne, étant précisé que le camping est situé à plus de 2,5 kilomètres des limites « Est » du territoire communal et n'est pas situé sur un bassin versant commun avec le Château d'Olonne.

Le dossier d'étude d'impact étant volumineux, celui-ci est tenu à disposition des élus sur demande auprès de la direction du service urbanisme.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme,
Vu le Code de l'environnement,
Vu l'avis favorable de la Commission urbanisme-logement en date du 06 février 2018,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
Décide :

- 1°) - d'émettre un avis favorable à l'extension du camping le Paradis situé sur la commune de Talmont Saint Hilaire, sous réserve des conclusions de l'enquête publique qui sera réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet.
- 2°) - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré au Château d'Olonne,
Les jours, mois et ans susdits,
Pour extrait conforme
Ont signé au registre les membres présents,
Joël Mercier,
Maire.

#signature#